

SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des compte-rendus du 17 et du 31 août 2015.
2. Urbanisme :
 - **Point sur les chantiers** : atelier communal – église - rue de Westhouse - emplacement réservé rue de Matzenheim
 - **Devis Certifeu** : sécurité incendie
 - **CPI** : travaux à entreprendre pour validation du local comme périscolaire
 - **Alignement rue de l'école.**
3. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité - TCFE .
4. SMICTOM : rapport annuel 2014.
5. Culture : devis KGT feu d'artifice « Sand'Art Festival »
6. Association d'Éducation Populaire St. Martin – Demande de subvention
7. Divers

Secrétaire de séance : Jean-François MAILLOT

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Pierre SCHNEIDER, Maurice WEIBEL, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Jean-François MAILLOT, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL, Luc SCHIMPF.

Membres excusés : Anny RIEGEL-SUR,
Fabienne TUSSING, procuration à Laurent REINHOLD,
Martine WALTER, procuration à Maurice WEIBEL.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption des compte-rendus du 17 et 31 août 2015.

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme :

Jean-Paul BRUGGER distribue à l'assemblée le détail des points à aborder.

- **Point sur les chantiers** : atelier communal – église - rue de Westhouse - emplacement réservé rue de Matzenheim

La citerne d'eau pluviale et l'aire de lavage sont installées. Une seule dépense supplémentaire : pour le branchement électrique de l'installation dont notamment un dijoncteur dédié à l'installation pour un total de 308,03 €.

Le maître d'oeuvre a lancé les consultations pour l'accessibilité de l'église ; les offres devraient rentrer pour la mi-septembre.

Le démarrage des travaux de la rue de Westhouse devraient démarrer (DICT pour le 7 septembre). Se pose la question suivante : comme un nouveau candélabre sera implanté au droit de l'aménagement, ne faut-il pas en profiter pour changer les trois autres de la rue ?

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Benfeld et Environs a pris l'option des 3 candélabres. Le conseil est également d'accord avec cette option.

- Devis Certifeu : sécurité incendie

Monsieur Bruno KIENNERT s'étant retiré de la salle,

Jean-Paul BRUGGER informe le conseil que suite au contrôle des installations de sécurité-incendie dans tous les bâtiments communaux. Certifeu propose des mises aux normes avec un devis pour un montant total de 578,10 € HT soit 693,72 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le maire à signer le devis de Certifeu -11 rue de la Kaltau- ZA 67150 HINDISHEIM tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

-CPI : travaux à entreprendre pour validation du local comme périscolaire.

Pour faire valider par la commission de sécurité le local comme local pouvant accueillir des enfants, le maire a sollicité le bureau APAVE pour un diagnostic de sécurité-incendie/sécurité des personnes. La liste des travaux à entreprendre est assez importante ; normalement il faudrait doubler en placo les murs de l'ancien garage sur les 2/3 de la hauteur qui sont pour le moment recouverts de panneaux en bois aggloméré...Quelle suite à donner à ce diagnostic, avec quelles finances ?

Le maire propose de faire établir des devis et de faire une grille de répartition pour affecter les frais entre la commune et la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Adopté à l'unanimité

- Agenda d'accessibilité

La Socotec a réactualisé les diagnostics d'accessibilité des différents bâtiments. Jean-Paul BRUGGER a fait une petite synthèse des travaux à effectuer. M. Roesch revient le jeudi 10 septembre pour travailler sur l'agenda, agenda que normalement le Conseil devra valider avant son envoi à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (dernier délai:27 septembre).

- Alignement rue de l'école.

Le Conseil avait décidé l'application stricte du plan d'alignement de 1916. Sur place, le géomètre a montré que cette application n'est pas possible : devant l'entrée de la propriété, la rue deviendrait encore moins large (voir clou mis en place). Il conviendrait de prendre un arrêté d'alignement sur la base du projet n°1 de découpage parcellaire. En effet l'ancien alignement ne part pas de la limite SUD de la propriété, mais du coin de l'ancienne maison qui vient d'être démolie.

Décision du Conseil : d'appliquer le projet n°1 du Géomètre Simler qui prévoit un retrait de 90 m² ou en fonction des discussions avec le propriétaire, éventuellement la solution n° 2 de 50 m².

Adopté à l'unanimité

- Emplacement réservé rue de Matzenheim vers l'AFUA :

Vendredi 28 août, le géomètre a fait le bornage de l'emplacement réservé. Dès réception du PV d'arpentage, la commune pourra faire le nécessaire pour l'acquisition : acte administratif...

- Rentrée des écoles

Contrairement à ce qu'on aurait pu craindre la rentrée s'est effectuée dans le calme. Les effectifs sont les suivants :

- École maternelle : 29 petits-moyens et 29 moyens grands. Total:58
- École élémentaire : 21 CP-CE1 ; 26 CE-CE2 ; 29 CM1-CM2. Total 76

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Taxe locale sur la consommation finale d'électricité - TCFE .

Le Maire expose à l'assemblée que :

L'article 37 de la loi N° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 a modifié des dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Désormais, en application des articles L2333-4 et L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes compétentes pour percevoir la TCFE sont tenues de choisir un coefficient unique dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles.

Cette nouvelle disposition s'appliquera à la taxe due à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide : Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à **8,50 %**

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : SMICTOM : rapport annuel 2014.

Chaque élu est en possession d'un condensé du rapport. Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2014 du SMICTOM qui est approuvé par le conseil.

A noter également que ce document est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM (www.smictom-alsacecentrale.fr).

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Culture : devis KGT feu d'artifice « Sand'Art Festival »

Le Maire présente le devis de la SARL KGT – 6 rue d'Obernai – 67140 BOURGHEIM, pour le feu d'artifice qui sera tiré le 20 Septembre 2015 à l'occasion du « Sand'Art Festival » pour un montant de **1200 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le maire à signer le devis KGT tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Association d'Éducation Populaire St. Martin – Demande de subvention

Vu la demande de subvention faite par l'Association d'Éducation Populaire St. Martin pour de nombreux travaux de mise en conformité,

Vu l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation du Cercle Saint Martin de la CCDSA/Sous-commission départementale de la sécurité dans les ERI/IGH (SCDS) du 6 août 2015,

Le conseil décide de solliciter les factures auprès de l'Association 'Éducation Populaire St. Martin avant de fixer le montant de la subvention à d'attribuer.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : divers

- Lettre du Canton d'Erstein du 7 septembre 2015.
- Entretien Muhlbach, les travaux d'enlèvement des sédiments ont été confiés pa la Région au Parc Départemental d'Erstein à partir du 9 septembre ; le niveau d'eau dans le Muhlbach sera abaissé de 0,50m à partir du 14 septembre pour environ une dizaine de jours.
- Gens du voyage présence jusqu'au 20 septembre 2015.
- Présentation par le maire de la situation financière des « droits » ouverts à la COCOBEN pour la voirie..

Le prochain conseil aura lieu le 23 septembre.

Le conseil municipal est clos à 22h20.